



Date de convocation : 04/03/2021 Présents : DIAS Dimitri, COUSERAN Nathalie, MARC Chantal, REGIS Jean-Pierre, MOMMEJA Gisèle, MONCET Christine, ALAUX Bernard,  
Membres en exercice : 11 BRUNET Philippe, PRADALIER Jean.  
Membres présents : 9 Excusés ayant donné procuration : GASTALDI Claire à MOMMEJA Gisèle ; AYGALLENQ Françoise à MARC Chantal  
Suffrages exprimés : 11 Absent :  
Secrétaire de séance : DIAS Dimitri

---

Madame le Maire ouvre la séance.

Aucune remarque n'est formulée sur le PV du 5 février 2021, approuvé à l'unanimité.

## DL2021-02-001 – Opération d'aménagement de plateformes de conteneurs type colonnes enterrées– demande de financement

### Contexte :

Depuis le 1er janvier 2017, le SMICTOM Nord Aveyron est compétent pour assurer, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses membres ; à savoir la communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène, et la communauté de communes Comtal Lot et Truyère, soit 30 000 habitants répartis sur 42 communes, dont la commune d'Estaing.

Depuis sa création, le SMICTOM Nord Aveyron œuvre en faveur du tri, de la réduction des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées, en optimisant au mieux son service de collecte et en communiquant au plus grand nombre sur les « gestes qui comptent ».

Afin de mener à bien cette opération d'envergure, le SMICTOM Nord Aveyron a su compter sur l'ensemble des communes de son territoire. En effet, l'installation de ces équipements de collecte des déchets suppose la réalisation de travaux d'aménagements sur le domaine public des communes. Ainsi, la réalisation d'un projet d'aménagements relevant de la compétence partagée du SMICTOM NORD AVEYRON et de la commune concernée, les parties ont décidé de recourir aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage prévues à l'article 2 II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée (dite « loi MOP ») et de partager les frais inhérents.

De part son projet, la commune d'Estaing entre pleinement dans les objectifs fixés par la SMICTOM Nord Aveyron dans le cadre de son schéma global d'amélioration du service de collecte à l'échelle intercommunale.

Le projet consiste à réorganiser et optimiser le service de collecte des déchets sur le bourg d'Estaing, en créant 4 points uniques de regroupement par :

- l'installation de colonnes aériennes,
- l'installation de colonnes enterrées (objet de la présente demande d'aide)
- l'installation de caches-conteneurs.

Le SMICTOM Nord Aveyron prend à sa charge la fourniture et la pose de ces colonnes aériennes, des colonnes enterrées et des caches-conteneurs pour un montant de 27 605.00 € HT ; Reste à la charge de la commune le « génie civil » lié à l'installation des colonnes enterrées pour un montant estimé à 15 53875 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	Montant HT
Etat – DETR 2021 - 25 %	3 884.68 €
Autofinancement	11 654.07 €
TOTAL	15 538.75 €

Une discussion s’instaure au sein du conseil sur les récapitulatif des nouveaux points collectes à Estaing. M REGIS demande quand les travaux seront réalisés et l’information qui sera donnée aux habitants.

Les colonnes doivent arriver d’Allemagne avant la semaine du 15 mars. L’entreprise interviendra la semaine du 22 mars pour la pose. Compte tenu de l’ampleur des travaux, le parking du Tracastel sera fermé entièrement pendant la durée des travaux (une semaine maximum).

Une communication est en cours par le SMICTOM Nord Aveyron sous forme d’une distribution individuelle en boîtes à lettres. Les agents pourront au besoin rencontrer des particuliers pour expliquer la nouvelle organisation de la collecte. Ils ont le recul nécessaire car des modifications ont déjà eu lieu sur les communes de Laguiole et de Bozouls.

Concernant la collecte en porte-à-porte sur certains secteurs d’Estaing par les agents communaux, la collecte est maintenue le mardi uniquement (samedi supprimé depuis début janvier). Lorsque la nouvelle organisation de collecte sera opérationnelle, la collecte porte-à-porte sera supprimée, après information des usagers.

Vu la délibération du conseil municipal d’Estaing en date du 14 février 2020 validant le projet et la convention pour la réalisation des colonnes enterrées notamment,

Vu le dossier de présentation du projet par le SMICTOM Nord Aveyron,

Vu les critères d’attribution de la DETR 2021, notamment le point 7.2.3 - « aménagements des plateformes de stockage des containers lorsque l’opération s’intègre dans un schéma global d’amélioration de la collecte à l’échelle intercommunale ».

Vu le plan de financement ci-dessus proposé et l’intérêt de cette opération pour l’amélioration du service et de l’esthétique dans le bourg d’Estaing, classé parmi les plus beaux villages de France,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité,

- Valide le plan de financement ci-dessus proposé ;
- Autorise Mme le Maire à solliciter les partenaires financiers pour l’octroi de subventions, à engager les démarches administratives nécessaires et à signer toutes pièces inhérentes à ce dossier.

## DL2021-02-002 – Pacte de gouvernance – avis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l’engagement dans la vie publique et à la proximité de l’acte publique, et notamment son article 1,

La loi dite engagement et proximité du 27 décembre 2019 consacre l’existence des pactes de Gouvernance.

Afin de permettre une meilleure association des maires aux travaux de l’intercommunalité, la loi impose désormais que « après chaque renouvellement général des conseils municipaux [...], le Président de

l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. [...]

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de Gouvernance [...], il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général ou de l'opération mentionnée au premier alinéa du présent I, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte. »

Madame le Maire précise que par délibération n° N° 2020 - 10 -12 – D09 en date du 12 décembre 2020, le conseil de la Communauté de Communes a décidé la mise en place d'un pacte de gouvernance entre les communes membres et la Communauté de Communes.

L'objet du présent pacte est de garantir le meilleur équilibre possible entre la Communauté de Communes et les communes membres et développer ou continuer à développer un esprit solidaire et communautaire entre les différents territoires.

Ce pacte se décline en 3 parties :

- Les valeurs et principes de l'intercommunalité
- Les organes de la gouvernance (conférence des maires notamment)
- Les outils techniques au service de ce partenariat

Les élus de la Communauté de Communes et des communes membres réaffirment ainsi leur ambition de bâtir une gouvernance respectueuse de la richesse et de la diversité des territoires. Ils souhaitent construire une nouvelle organisation permettant de relever le défi du développement tout en préservant les services de proximité, les identités et les spécificités territoriales.

Ce projet de pacte de gouvernance a fait l'objet de plusieurs séances de travail en conférence des maires des 15/01 et 12/02 et a été envoyé à tous les maires des communes membres pour observations / remarques dès le 15 janvier.

Ainsi et conformément à la loi, le conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet de pacte.

M. REGIS demande des précisions sur la construction d'une nouvelle organisation.

Mme la Maire explique les modalités de cette nouvelle organisation déjà mise en œuvre sur certains points comme par exemple la conférence des maires, la mutualisation des services de la communauté de communes avec les communes, le réseau point lecture, la gestion des fonds de concours pour les projets communautaires...

Le Conseil municipal de la commune d'Estaing, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- EMET un AVIS FAVORABLE sur le pacte de gouvernance entre les communes membres et la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

## **DL2021-02-003 – Atlas de Biodiversité Communale – ABC**

Chaque année depuis 2017, l'Office français de la biodiversité propose aux communes et intercommunalités d'identifier les enjeux de biodiversité de leur territoire en réalisant un Atlas de la biodiversité communale (ABC).

La mise en place de cette cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle locale poursuit plusieurs objectifs :

- mieux connaître la biodiversité d'un territoire,
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité,

- faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d'aménagement et de gestion du territoire

Le Parc de l'Aubrac souhaite accompagner les communes qui désirent participer à cette démarche.

Après 2 réunions préparatoires à un programme Atlas de la Biodiversité Communale 2021-2023 avec les partenaires, le PNR a finalisé une proposition technique et financière pour réaliser des ABC sur les communes intéressées de juillet 2021 à juin 2023.

La proposition technique est structurée autour des points suivants :

- 2 comités de pilotage (lancement et clôture) / 2 rencontres ouvertes au public (lancement et rendu de l'ABC) / 2 réunions des "référents ABC"
- un évènement "24h de la biodiversité" sur chaque commune, permettant de proposer aux habitants des inventaires en direct avec des spécialistes
- groupes d'espèces inventoriés : flore, papillons de jour, orthoptères (criquets-sauterelles-grillons) et amphibiens, ce qui n'exclue pas du tout d'aller au-delà en fonction des naturalistes présents sur les communes
- programmes pédagogiques
- partenariat avec :
  - o . communes aveyronnaises : Jardin Botanique de l'Aubrac, CPIE du Rouergue et LPO Aveyron
  - o . commune cantalienne : Jardin Botanique de l'Aubrac, CPIE de Haute Auvergne
  - o . communes lozériennes : Jardin Botanique de l'Aubrac, CPIE de Lozère et ALEPE

Le coût pour la commune d'Estaing se répartit comme suivant :

Action hors projets pédagogiques	21 020.71 €
Projets pédagogiques	2 160.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>23 180.71 €</b>

Pour la commune d'Estaing, le montant de la participation est estimé à 2 318.07 € suivant le plan de financement ci-dessous proposé :

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

OFB	18 544.57 €
PNR	2 318.07 €
Autofinancement Commune	2 318.07 €
<b>Total</b>	<b>23 180.71 €</b>

Une discussion s'instaure au sein du conseil sur les modalités pratiques de la réalisation de cet atlas, les enjeux de l'obtention du label à vérifier, le calendrier de réalisation,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- S'engage dans la démarche de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale selon le plan de financement proposé
- Autorise Madame le Maire a signer tout document inhérent à la réalisation de cet atlas

## Point sur les dossiers en cours

- Retour du bras reliquaire ce jour suite au prêt au musée Fenaille
- Début des travaux éclairage public au Mal Pas.
- Modification du circuit trail au niveau du camping, aménagement en cours de réalisation par le département pour sécuriser le cheminement le long de la RD 97. Une demande a également été faite auprès du département pour que le secteur de l'Ouradou soit limité à 70 km/h. L'éclairage public doit également être réparé.
- Procédure de péril imminent à Carmarans : les travaux ont débutés hier avec les couvreurs, la maçonnerie sera réalisée en suivant. Des soucis d'éclairage public ont été signalés, et notifiés à l'entreprise pour entretien.

## Compte-rendu des commissions

### ***Commission tourisme du 4 mars***

M. REGIS Jean-Pierre.

Le président de la commission ; Eric Picard souhaite réorienter la politique touristique et faire de l'office de tourisme une force commerciale.

Le directeur Christophe LHOMME a présenter les missions de l'Ote et les axes d'améliorations : collecte de la taxe de séjour, rencontres hébergeurs, ateliers numériques pour les hébergeurs, réorganisation du site internet, éditions des cartes (à homogénéiser), progression de l'outil Facebook.

Concernant les axes d'améliorations, il conviendrait de renforcer les liens entre l'OT et les prestataires, améliorer l'accueil et axer sur le développement des projets touristiques pour garder les visiteurs sur le territoire.

M. Calmelly précise que le tourisme est une véritable économie, une richesse de nos territoires (musées, terra memoria, maison de la vigne, etc.). Notre situation géographique est privilégiée entre Aubrac et Rodez  
Le siège de l'OT à Espalion a déménagé à l'angle du pont neuf pour un coût d'achat de 275 000 €.

Projets réalisés : aménagement du chemin à Vermus ; halte d'accueil à St Côme, fléchage du vélo route.

Projets à venir : aménagements sur l'ancienne voie ferrée, Terra Memoria, site de Couesque.

Compétence randonnées : 2 chemins à choisir par communes, pour être chemin d'intérêt communautaire.  
Dossier en cours d'envoi.

### ***Commission culture du 23 février***

Mme MOMMEJA Gisèle

Redéfini le rôle de la commission « culture et patrimoine » delphine durand

Recherche de spectacles itinérants avec les scolaires et habitants

Mise en place du réseau médiathèque des 5 sites.

Rôle des membres de la commission : validation de la programmation, et force de proposition, relais de communication. Budget 85 000 €, 80% artistiques

Fenêtres sur paysages ; subventions aux associations

Patrimoine : lister le petit patrimoine communal (croix escaliers, terrasses, cabanes de vignes)  
communication sur un lieu patrimonial.

### ***Club des PBVF aveyronnais du 4 mars.***

Mme MOMMEJA Gisèle

Un Panneau aux entrées de village en corten thermo laqué sera installé dans chacun des villages. Coût de 8500 € pour les 10 panneaux, taille 70 cm x 1 m.

L'ADT travaille sur le contenu, le projet sera présenté à ABF pour validation, et se renseigne auprès du département pour une éventuelle subvention.

Projets :

- circuit moto entre les 10 villages, partenariat avec moto magazine + reportage - 500 € pour l'étude
- circuit vélo Gravel (vélo route + pneu vtt)
- Concours photo cet été avec le thème : la nature autour de nos villages
- Commission qualité des PBVF

## ***Commission économie locale***

Mme MONCET Christine

La décision a été prise de faire un tour des commerçants pour évoquer les terrasses et les règles estivales. La date n'est pas fixée et sera en fonction de la réouverture des restaurants. Il conviendra d'avoir également une réflexion sur la redevance d'occupation du domaine public pour 2021.

Concernant le recensement des locaux commerciaux/artisanaux vacants, un contact sera pris avec la chambre des métiers.

## **Informations diverses**

M. BRUNET Philippe a visité le chantier de construction de la nouvelle pisciculture. Un couple souhaite reprendre l'exploitation.

Julien Breuil a fait une proposition pour acheter le garage communal au Foirail au tarif de 15 000 €. L'agence Nord Aveyron Immobilier est venue visiter et doit transmettre une estimation du local ( 129 m<sup>2</sup> environ).

Les projets et réflexions à engager :

- **Espace co-working / télétravail** : 2 structures ont sollicité la mairie pour des bureaux de télétravail. Les bureaux de l'ancienne mairie, au 2<sup>ème</sup> étage, sont libres, c'est une piste à explorer. Un contact a été pris avec la référente du pôle économique pour évaluer la faisabilité. Ce projet est inscrit au contrat bourg-centre.
- **Marché alimentaire à Estaing** : Mme Perchey a sollicité la mairie suite à son installation en exploitation agricole de maraîchage. Il conviendra de réfléchir au lieu qui pourrait être proposé par la commune : Place Raynaldy, ou Quai Amiral d'Estaing. Cela pourrait créer une dynamique et attirer d'autres exposants.
- **Location de vélos électriques** : il serait intéressant d'avoir une mutualisation avec la requalification du camping, et imaginer un aménagement en mobilité douce de liaison entre le camping et le village.
- **Résidence du Puech de l'Eglise** : Nord Aveyron Immobilier va évaluer le prix de vente des appartements. Il conviendra ensuite de décider de la vente et/ou de la location, d'entreprendre des travaux de rénovation. Pour la rénovation de biens, l'aide du département serait à hauteur de 2 000 € par m<sup>2</sup>. une visite des appartements sera programmée avec les membres du conseil municipal.

## **Questions**

M. REGIS demande ce qu'il se passe au camping.

M. BOYER a enlevé les lisses du terrain de foot pour faciliter l'entretien. Dans le cadre du projet de restructuration du camping, Julien Andurand de l'ADT va venir évaluer le potentiel de développement et présenter des campings similaires pour comparaisons. Il faudra insister sur les liaisons de mobilités à créer et l'augmentation des camping-caristes.

L'arbre tombé au camping sera évacué. Les nids-de-poule du chemin du Combayre seront comblés.

Pour le Foirail, un contact a été pris avec le maître d'œuvre par rapport aux trous qui se sont formés mais aussi pour la « prairie fleurie » qui ne semble pas avoir pris. La rubalise autour des parterres a été enlevée.

Mme MARC indique que le chemin qui va chez M. BES à la Chantellerie est en mauvais état et pas entretenu ; à reconsidérer car ils s'installent à titre de résidence principale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

**PROCES-VERBAL  
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING**

**EMARGEMENT**

**Séance du 9 mars 2021**

COUSERAN Nathalie	
BRUNET Philippe	
PRADALIER Jean	
DIAS Dimitri	
MARC Chantal	
REGIS Jean-Pierre	
MOMMEJA Gisèle	
AYGALENQ Françoise	Excusée
GASTALDI Claire	Excusée
ALAUX Bernard	
MONCET Christine	